

nous le répétons, les " Observations " combattaient surtout la possibilité d'obtenir la reconnaissance civile des nouvelles paroisses, à raison de cette dette.

Notre surprise a donc été grande en entendant la Fabrique nous reprocher dans sa " Réponse, " " d'écarter les principaux moyens invoqués par la Fabrique pour démontrer l'injustice de la division de la paroisse, " et, " de nous attacher à quelques informalités dont l'autorité civile seule pourrait prendre connaissance, si toute fois telles informalités existent, mais qui certainement ne peuvent être prises en considération par les autorités ecclésiastiques. " Que veut donc la Fabrique ? N'a-t-elle pas soulevé une question de droit civil ! Regrette-t-elle de l'avoir soulevée !

Ce qui nous porterait à le croire, c'est qu'elle a été obligée de faire des aveux dans sa " Réponse " qui compromettent singulièrement les doctrines énoncées dans ses premières " Observations, " (ainsi qu'on le verra plus loin), affaiblissant par là tellement la position qu'elle avait prise d'abord, qu'elle a cru utile de soulever plusieurs petits incidents qu'il est peut-être à propos de signaler. C'est ainsi qu'elle refuse le titre de *procureurs* de la Fabrique aux Honorables Geo. Et. Cartier et J. U. Beaudry, signataires de ses mémoires, pour leur donner celui de *délégués*, qui paraît moins incompatible avec les fonctions publiques de l'Hon. Juge Beaudry : qu'elle nous fait un crime de soutenir que des deniers auraient été payés au Séminaire en quantité suffisante pour éteindre la dette *légale* de la Fabrique, ce qui est, à ses yeux, accuser le Séminaire de détournement des deniers de la Fabrique :